

*Initiatives ministérielles*

motion de renvoi de ce projet de loi au comité avant la deuxième lecture. Je vais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour expliquer ce qui, à mon avis, sont les points forts et les points faibles du projet de loi et pour proposer certaines modifications.

En présentant cette mesure, le gouvernement essaie de rendre le processus politique plus transparent, ce qui est vraiment nécessaire étant donné que, de nos jours, très peu de professions sont autant méprisées que la carrière politique. Il y a une bonne raison qui explique cette triste réalité. Les électeurs de la circonscription de Calgary-Sud-Est, que je représente, m'ont dit maintes et maintes fois qu'ils veulent contribuer à gouverner leur pays. Ils veulent que les décisions prises reflètent leurs désirs et soient avantageuses pour eux. Ces Canadiens en ont assez d'un gouvernement qui ne tient pas compte de leur point de vue et qui cède aux pressions des puissants lobbyistes. Une partie du mandat que les députés de mon parti ont reçu consiste justement à empêcher que les Canadiens soient tenus à l'écart du pouvoir.

Lors de la dernière assemblée publique à laquelle j'ai participé, nous discutons de la réforme du système de justice lorsqu'un homme s'est levé pour exprimer ses préoccupations. Il m'a mise sur la sellette lorsqu'il a dit aux membres de l'auditoire que leur opinion ne changerait rien, que les politiciens n'étaient pas intéressés à savoir ce que leurs électeurs ont à dire et que s'ils entendaient leur message, ils finissaient néanmoins par n'en tenir aucun compte. Ce sont là des critiques très dures. Nous devrions tous prendre note que les Canadiens demeurent frustrés et inquiets de l'orientation que leur pays semble prendre.

• (1320)

On dit souvent qu'on confond ce que l'on perçoit avec la réalité. Dans le cas des Canadiens qui se sentent tenus à l'écart du pouvoir, leur perception correspond tout à fait à la réalité. Mes collègues réformistes de ce côté-ci de la Chambre ont un ensemble de propositions qui changeront cette triste réalité. Nos propositions redonneront le pouvoir aux électeurs, comme il se doit.

Le gouvernement a emprunté une autre idée au Parti réformiste en autorisant le renvoi du projet de loi C-43 à un comité avant la deuxième lecture. Il m'est donc facile d'appuyer cette motion puisqu'elle s'inspire très clairement de notre programme politique.

Cette motion traduit ce que préconisent les réformistes lorsqu'ils demandent que le processus politique soit plus accessible et plus transparent. En outre, les modifications que le gouvernement compte apporter à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes visent à exiger que ces derniers divulguent plus d'informations au public. Je me réjouis de certaines de ces modifications puisqu'elles s'inspirent directement du livre bleu des réformistes.

Je devrais peut-être envoyer un exemplaire de notre livre bleu à nos collègues d'en face, car les députés libéraux de l'arrière-ban ne semblent pas trop savoir quel sera le prochain projet de loi qui sera déposé à la Chambre. Nous pouvons mettre fin à leurs tâtonnements. Ils n'ont qu'à consulter notre livre bleu pour savoir quoi faire ensuite.

On observe à la Chambre une chose qui ne manque pas d'étonner. On voit des libéraux se prendre pour des réformistes. Ils admettent que les Canadiens veulent que ce soit nos politiques qui servent à l'élaboration des lois. Cependant, on voit malheureusement ce qui arrive quand les libéraux essaient de faire comme les réformistes. Ils n'arrivent pas à faire les choses comme il faut. Ils ont essayé de réformer la justice pénale, mais parce qu'ils ne sont pas des réformistes, ils ont passé à côté de la question. C'est la même chose dans le cas du projet de loi C-43. Ils ont raté l'essentiel. C'est très bien d'apporter des modifications à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et de nommer un conseiller en éthique, mais ces mesures ratent la cible à bien des égards et ne vont certes pas assez loin.

Le projet de loi C-43 donnera à un conseiller en éthique le pouvoir d'exiger que les lobbyistes déclarent leurs frais de lobbying en ce qui concerne les marchés du gouvernement. Il accorde ce pouvoir au conseiller en éthique, mais il ne le définit pas clairement. Voici une question vient immédiatement à l'esprit: dans quelles circonstances le conseiller demandera-t-il aux lobbyistes de divulguer ces informations? Cela semble être à la discrétion du conseiller. Or, étant donné que ce dernier relève directement du premier ministre, il pourrait faire l'objet de pressions excessives.

Le projet de loi C-43 est l'exemple typique d'un projet de loi qui semble sévère, mais qui ne l'est pas. La solution est pourtant simple. Le projet de loi devrait exiger que tous les lobbyistes divulguent tous leurs dons et leurs frais dépassant 500 \$ et leurs dépenses au-dessus de 10 \$. Les lobbyistes devraient être tenus de déposer des rapports trimestriels ainsi que des renseignements annuels à jour. C'est ce qu'on fait aux États-Unis à l'heure actuelle. Cela semble bien être le modèle à adopter.

Au cours de la dernière législature, un autre projet de loi sur le même sujet est mort au *Feuilleton*. Il se trouve que le projet de loi s'appelait aussi projet de loi C-43 et, s'il n'a pas eu de suite, c'est parce qu'il alourdissait encore davantage la bureaucratie. Pendant la séance d'information sur le projet de loi qui a eu lieu hier, on nous a donné l'assurance que ce ne serait pas le cas du présent projet de loi. Encore une fois, le gouvernement vient nous donner d'autres assurances verbales, mais nous savons ce qu'il advient de ce genre d'assurances, n'est-ce pas? Il suffit de nous reporter au ministère du Patrimoine canadien pour le confirmer.

Aux termes du projet de loi C-43, le sous-registraire général adjoint serait nommé conseiller en éthique. On nous a cependant dit qu'il conserverait son premier poste. Va-t-il toucher deux salaires? Le sous-registraire général adjoint a actuellement une équipe de 25 personnes pour s'acquitter de ses fonctions. Maintenant qu'il a deux emplois, son personnel aura vraisemblablement beaucoup plus de travail. Il n'y a que trois possibilités. Ou bien il s'acquittera très mal d'un emploi, ou bien il s'acquittera médiocrement de l'une et l'autre fonctions, ou encore il embauchera de nouveaux employés pour bien s'acquitter des deux. Je présume, à tout le moins je l'espère, qu'il fera du bon travail dans l'un et l'autre cas.

• (1325)

Combien d'argent supplémentaire faudra-t-il à son bureau pour qu'il puisse s'acquitter de ses nouvelles responsabilités? Le gouvernement peut-il nous dire combien le poste de conseiller